



COMMUNIQUE de PRESSE CGT IBM du 13 Mai 2020

IBM France profite de la pandémie pour améliorer encore ses marges aux dépens de ses salariés **Pour les salariés IBM France, derrière le confinement, la colère !**

La Société IBM France SAS compte aujourd'hui 4500 salariés actifs (cadres à plus de 90%) dont la quasi-totalité travaille aujourd'hui depuis leur domicile en « télétravail ».

Suite aux ordonnances du 23 mars 2020 et à l'accord dans la branche Métallurgie du 3 avril 2020 sur le COVID-19, la direction a profité de l'aubaine **pour imposer à 100% des salariés IBM jusqu'à 15 jours de RTT ou de Congés Payés avant le 30 Juin, dont une semaine avant le 30 Avril en plein confinement, et ce sans aucune justification économique.** D'autre part, IBM a déclaré aux représentants du personnel **n'avoir pas décliné à ce jour le chômage partiel - indemnisé à 100% pour les cadres grâce à la Convention Collective de la Métallurgie - et avoir même réalisé un premier trimestre 2020 exceptionnel** (Challenges, 06/05) ! De plus, la direction a refusé de manière constante de communiquer des chiffres sur une « baisse d'activité » supposée, en particulier dans les activités de service, malgré des demandes répétées des élus CGT depuis le 27 mars.

Dans le même temps la direction **IBM a continué de supprimer des emplois** : pour preuve le Plan Social (PSE) sur le site de Montpellier (40 postes) et les 260 départs supplémentaires (Mesures de Fin de Carrière) sur l'ensemble des sites IBM France SAS. La direction a également **poursuivi ses délocalisations sans aucune compensation par des embauches**, ainsi que sa politique d'économies à la hussarde, quitte à mettre en danger son avenir économique en France comme le démontre le rapport du cabinet d'expertise Sextant présenté en CSE Central.

Dans le même esprit, le travail à distance, qui **est devenu la norme**, et qui pourrait se prolonger jusqu'en octobre sur certains sites, n'est assorti **d'aucun remboursement des frais professionnels des salariés au titre du travail à domicile** et de l'utilisation des moyens personnels (abonnement internet personnel, bureau, électricité, etc.), les salariés d'IBM ne bénéficiant toujours pas à ce jour d'un accord d'entreprise en la matière. **Hors cadre légal et sans assurance !** Pas non plus de négociations à ce sujet, exigées à nouveau par les représentants CGT **dès le 13 mars** dans un courrier à M. N. Sekkaki, Président d'IBM France.

La direction accélère sa politique de **réduction de surfaces et d'économies de loyer sur les bâtiments**, poussant les salariés à travailler de chez eux. Cette politique mettra en danger ceux qui reviendront sur site dans des espaces ouverts («Open Space») **constitués de bureaux en accès libre non compatibles avec les mesures de protection contre la pandémie. Ce qui place les salariés en situation de double contrainte : risquer d'attraper le coronavirus en revenant sur site ou rester en télétravail à leurs frais.**

Tous les sacrifices sont du côté des salariés :

- Des congés imposés,

Du **télétravail non indemnisé** et sans accord d'entreprise, dans des **conditions inadaptées**

Un isolement et une vulnérabilité accrue, par la privation des communications informelles entre les salariés et avec les représentants du personnel.

Une **politique salariale qui ne favorise qu'une élite** avec un plan salaire annuel inférieur à 1% et à l'inflation depuis des années. Ni intéressement ni participation ni même de tickets restaurants !

Une **charge de travail croissante** causée par le **même volume d'activité** réparti sur des **effectifs réduits**, et amplifiée par le télétravail

La **répétition chaque année des plans de suppressions d'emplois** et des délocalisations d'activités (plus de la moitié d'IBM dans le monde a été transférée dans des pays à bas coût).

Les salariés sont en colère car ils sont seuls à faire des efforts: **le dividende au premier trimestre 2020 versé par IBM est en croissance par rapport aux prévisions** (barrons.com, 28/04) et IBM continue de bénéficier des subventions publiques et autres exonérations sans contrepartie (20 M€ de CICE en 2019). Contrairement à ce que dit M.N. Sekkaki (Challenges, 05/03), ce ne sont pas 89% des salariés IBM qui approuvent ses décisions mais 100% qui les subissent !

La CGT IBM France constate que la direction IBM a tiré parti de cet « état d'urgence sanitaire » pour **supprimer la communication directe avec l'ensemble des salariés, ce que nous considérons comme une entrave au rôle fondamental d'une organisation syndicale.**

Dans l'immédiat, la CGT avec les salariés d'IBM revendique :

Le paiement des indemnités télétravail depuis le début du confinement

La mise en place d'un accord qui encadre le télétravail à IBM France SAS

L'arrêt de la politique d'économies immobilières pour accueillir les salariés et assurer les meilleures conditions de déconfinement

La liberté d'expression pour les syndicats avec la possibilité d'envoyer par mail des tracts électroniques aux salariés d'IBM France, d'autant plus indispensable dans les circonstances actuelles

Des embauches de jeunes pour chaque départ de salarié IBM

L'arrêt de distribution de dividendes et l'arrêt de rachats d'actions, pour passer la crise sanitaire et investir.

Contacts CGT :

Denis Gras : Délégué central suppléant CGT IBM France : 06 19 23 39 42

Serge KERLOC'H : Elu CGT CSE d'IBM : 07 81 53 44 43

Alain Lentini : Elu CGT IBM Commission Santé et Sécurité du Travail (CSST) : 06 67 40 65 03

José SAINZ, Secrétaire de la CGT IBM Provence Méditerranée : 06 25 11 37 99

Contact Direction IBM:

M. Nicolas SEKKAKI, Président d'IBM France : 01-58-75-23-97